

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

**D\_2023\_04\_038**

Sur convocation en date du 18 avril 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 24 avril 2023 à 20H30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc	BERTHET Dominique	GAY Daniel
BERLAND Martine	CORDIER Michel	GEOFFRAY Karine
MARTIN Hubert	DUBOIS Loïc	GOYAT Pascal
CHATELAIN Béatrice	DUCLOS Laurent	MONTIBERT Pierre
SIMONET Jean-Michel	DUCROZET Isabelle	PANEL Olivia
	FALAISE Alain	PEYROT Pascale
	FAYARD Pascal	SUPIE Sylvie

Procurations :

Monsieur Albert CARLIER donne procuration à Monsieur Daniel GAY

Monsieur Xavier CHIROL donne procuration à Madame Hélène CÉDILEAU

Monsieur Martin PERNET donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS

Madame Catherine PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIE

Monsieur Christian VOVILIER donne procuration à Monsieur Pierre MONTIBERT

Absente : Madame Zarouhine CALMUS

Secrétaire de séance : Madame Aurore BABUT

Mise en ligne le : 26/04/2023

**Conseil d'administration de la Mission locale des jeunes****Désignation des représentants**

Présentation du rapport par Madame le Maire.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° D\_2020\_06\_035 du 8 juin 2020 désignant les représentants du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de la Mission locale des jeunes comme suit :

- Titulaire : Madame Martine BERLAND,
- Suppléant : Monsieur Martin PERNET.

Suite à la démission de Monsieur Martin PERNET de son poste de suppléant, il convient de nommer un nouveau représentant suppléant.

Il est proposé la candidature de Monsieur Pascal FAYARD, comme suppléant de Madame Martine BERLAND, titulaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le bien-fondé de sa demande,

À l'unanimité (28 voix pour),

**DÉSIGNE** Monsieur Pascal FAYARD, en tant que suppléant pour siéger au Conseil d'administration de la Mission locale des jeunes.

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20230424-D\_2023\_04\_038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2023

**D\_2023\_04\_038**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 24 AVRIL 2023



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

Aurore BABUT